COMMUNE DE PLOUMAGOAR

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 26 MAI 2015

PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille quinze, le vingt-six du mois de mai, à dix-huit heures quarante cinq minutes, le Conseil Municipal de Ploumagoar, convoqué par son Président, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur HAMON Bernard, Maire.

Étaient présents : M. HAMON, MME ANDRÉ, M. LE SAINT (à partir de 19 h 05), MME LE MAIRE N. , M. L'HOSTIS-LE POTIER, MME COCGUEN, MM. GOUZOUGUEN, LE HOUERFF, MME LOYER, MM. LARMET, RICHARD, PRIGENT, MMES RAULT, BOTCAZOU, MME HOAREAU (à partir de 19 h 20), MME CRENN, M. OLLIVIER-HENRY, MM. SOLO, TANGUY, MME CORBIC, M. IRAND (à partir de 19 h 00), M. MORICE, MME TANVEZ, M. ROBERT.

Absente excusée : MME GUILLAUMIN.

Pouvoirs : M. ECHEVEST à M. HAMON, Maire,
MME LE COTTON à M. GOUZOUGUEN,
MME LE GARFF à M. MORICE.

Secrétaires de séance : Mesdames Marie-Annick LOYER et Josiane CORBIC ont été désignées pour remplir les fonctions de secrétaires de séance.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal d'avoir une pensée pour leur collègue et amie Evelyne VIART, récemment disparue. Il ajoute qu'il s'agit de la première réunion de Conseil Municipal depuis son décès et propose donc d'observer une minute de silence en sa mémoire.

Minute de silence

1 – CONSEIL MUNICIPAL

❍ – Commission d'appel d'offres ▪ modification

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder au remplacement d'Evelyne VIART à la commission d'appel d'offres.

Il précise, qu'au regard du Code des marchés publics, le premier suppléant devient membre titulaire de la commission et, qu'en l'occurrence, il s'agit de David SOLO.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à prendre acte de la nouvelle composition de la commission d'appel d'offres.

Délibération numéro 2015-052| Commission d'appel d'offres ▫ modification de la composition

EXPOSÉ

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, lors de la séance du 07 avril 2014, il avait été procédé à l'élection au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste des membres de la commission d'appel d'offres, à savoir :

- Titulaires : Mme VIART, M. RICHARD, Mme LOYER, M. ECHEVEST, Mme CORBIC.
- Suppléants : MM. SOLO, L'HOSTIS-LE POTIER, Mmes ANDRÉ, GUILLAUMIN, M. MORICE.

Monsieur le Maire ajoute que, suite au décès de Madame Evelyne VIART, membre titulaire de la commission d'appel d'offres, il y a lieu de procéder à son remplacement au regard des dispositions du troisième paragraphe de l'article 22-III du Code des marchés publics qui précise : "*Il est pourvu au remplacement d'un membre titulaire de la commission d'appel d'offres par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste. Le remplacement du suppléant, ainsi devenu membre titulaire, est assuré par le candidat inscrit sur la même liste, immédiatement après ce dernier.*"

En application des dispositions énoncées ci-avant, Monsieur David SOLO, Conseiller Municipal et membre suppléant de la Commission d'appel d'offres devient membre titulaire de cette commission et Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'en prendre acte.

DÉLIBÉRATION

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 22-III du Code des marchés publics qui précise : "*Il est pourvu au remplacement d'un membre titulaire de la commission d'appel d'offres par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste. Le remplacement du suppléant, ainsi devenu membre titulaire, est assuré par le candidat inscrit sur la même liste, immédiatement après ce dernier." ;*

Vu la délibération du 07 avril 2014 relative à l'élection au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste des membres de la commission d'appel d'offres, comme suit :

- Titulaires : Mme VIART, M. RICHARD, Mme LOYER, M. ECHEVEST, Mme CORBIC
- Suppléants : MM. SOLO, L'HOSTIS-LE POTIER, Mmes ANDRÉ, GUILLAUMIN, M. MORICE ;

Vu le décès de Madame Evelyne VIART, Conseillère Municipale, membre titulaire de cette commission ;

Considérant qu'en application des dispositions exposées ci-avant, Monsieur David SOLO, Conseiller Municipal et membre suppléant de la commission d'appel d'offres, devient membre titulaire de cette commission ;

à l'unanimité des membres présents et représentés :

⊗ **PREND ACTE** que Monsieur David SOLO devient membre titulaire de la commission d'appel d'offres ;

⊗ **PREND ACTE** de la nouvelle composition de la commission d'appel d'offres :

- Titulaires : M. RICHARD, Mme LOYER, M. ECHEVEST, Mme CORBIC, M. SOLO.
- Suppléants : M. L'HOSTIS-LE POTIER, Mme ANDRÉ, Mme GUILLAUMIN, M. MORICE.

2 – PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Robert qui dit ne pas avoir de remarque particulière sur les procès-verbaux du Conseil Municipal, mais, par contre, souhaite avoir des explications sur ce qu'il s'est passé lors du dernier conseil et pense qu'il convient de le faire ce soir.

Monsieur le Maire répond que rien n'est prévu pour cette séance et qu'il interviendra, sur ce sujet, plus tard.

2.1 – Procès-verbal de la séance du 06 février 2015

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 06 février 2015 à l'approbation du Conseil Municipal et demande s'il y a des remarques, quant à sa rédaction.

Aucune remarque n'étant formulée, Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Délibération numéro 2015-053| Procès-verbal de la séance du 06 février 2015 ▪ approbation

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 06 février 2015 à l'approbation du Conseil Municipal, dont chaque membre a été destinataire d'une copie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 06 février 2015.

2.2 – Procès-verbal de la séance du 09 mars 2015

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 09 mars 2015 à l'approbation du Conseil Municipal et demande s'il y a des remarques, quant à sa rédaction.

Aucune remarque n'étant formulée, Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Délibération numéro 2015-054| Procès-verbal de la séance du 09 mars 2015 ▪ approbation

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 09 mars 2015 à l'approbation du Conseil Municipal, dont chaque membre a été destinataire d'une copie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 09 mars 2015.

2.3 – Procès-verbal de la séance du 27 mars 2015

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 27 mars 2015 à l'approbation du Conseil Municipal et demande s'il y a des remarques, quant à sa rédaction.

Aucune remarque n'étant formulée, Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Délibération numéro 2015-055| Procès-verbal de la séance du 27 mars 2015 ▪ approbation

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 27 mars 2015 à l'approbation du Conseil Municipal, dont chaque membre a été destinataire d'une copie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 27 mars 2015.

2.4 – Procès-verbal de la séance extraordinaire du 31 mars 2015

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance extraordinaire du 31 mars 2015 à l'approbation du Conseil Municipal et demande s'il y a des remarques, quant à sa rédaction.

Aucune remarque n'étant formulée, Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Délibération numéro 2015-056| Procès-verbal de la séance du 31 mars 2015 ▪ approbation

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance extraordinaire du 31 mars 2015 à l'approbation du Conseil Municipal, dont chaque membre a été destinataire d'une copie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance extraordinaire du 31 mars 2015.

3 – COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

3.1 – Commission culturelle du 07 avril 2015

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, qu'en l'absence de Madame l'Adjointe à la culture, le compte-rendu de cette réunion soit fait par Madame l'Adjointe aux affaires scolaires.

🗁 **Festival Autour d'elle – bilan**

Madame l'Adjointe aux affaires scolaires fait remarquer, en premier lieu, que cet événement a changé de nom, ce qui semble avoir été accepté et que le changement de rythme (sur quinze jours et non plus sur un week-end) a été très positif. Elle ajoute que différentes animations ont été proposées : des expositions (dont une en partenariat avec les écoles de Ploumagoar, Pabu et Saint-Agathon), des spectacles, du cinéma en partenariat avec le cinéma "Les Baladins" de Guingamp, des animations à la ludothèque et à la médiathèque notamment. Elle termine en précisant que le partenariat avec les commerçants est à renouveler et à renforcer et qu'une nouvelle édition fera partie du programme culturel de l'année prochaine ; cependant, à titre personnel, elle regrette la disparition du repas des femmes et des ateliers.

Arrivée de M. Irand à 19 h 00

🗁 **Exposition de Pierre Galopin**

Madame l'Adjointe aux affaires scolaires rappelle au Conseil Municipal que cette exposition, dont le vernissage s'est déroulé vendredi de la semaine dernière, est l'une des expositions majeures de la saison culturelle, présentée dans la salle des expositions.

🗁 **Bois de Kergré 2015 – 5ème édition**

Madame l'Adjointe aux affaires scolaires présente les différentes animations, autour de la culture et du handicap, qui se dérouleront dans le bois de Kergré en juin prochain :

* parcours de mise en situation de non voyant, par l'association Voir ensemble de Guingamp, le 20 juin

* parcours dans le bois par et avec les résidents de Pen Duo à Plouisy et ceux du Foyer Roger Legrand de Ploumagoar, le 17 juin
* visite guidée du bois avec un interprète Langue des Signes Française (LSF)
* concours de Land Art par le SESSAD de Minihy-Tréguier
* exposition de sculptures sonores interactives
* démonstration de jeux en bois
* démonstration de tir à l'arc pour déficients visuels par les Archers d'Armor de Paimpol
* siestes sonores par le Centre du son de Cavan
* les musicales, avec deux groupes au programme, le 19 juin.

Madame l'Adjointe ajoute qu'un effort sur la communication sera fait à l'occasion de cette 5ème édition et qu'un partenariat a déjà été trouvé avec le journal Le Télégramme ; de plus, des aides publiques ou privées seront recherchées.

Arrivée de M. Le Saint à 19 h 05

3.2 – Commission environnement et cadre de vie du 25 avril 2015

Démarche "zéro phyto"

Madame l'Adjointe à l'environnement fait part au Conseil Municipal de la démarche "zérophyto" portée par la commission qui a rencontré Jean-Yves Minous, adjoint du responsable technique, pour faire un point, dans le cadre de cette démarche sur la nouvelle organisation à mettre en place au 1er janvier 2016. En liaison avec l'Adjoint à la communication, la commission va s'atteler à préparer un dossier pour le prochain bulletin municipal sur le thème de l'environnement, afin de communiquer sur ce sujet auprès des habitants de Ploumagoar. Elle ajoute, qu'au cimetière, un essai d'enherbement, sur trois petites allées, va être réalisé et lit un texte rédigé, comme suit :

«La protection de l'environnement, la reconquête de la qualité de l'eau et les enjeux de santé publique impliquent d'avoir une approche raisonnée de l'utilisation des produits phytosanitaires.

Les collectivités territoriales doivent modifier et adapter leurs méthodes de travail pour répondre à toutes ces exigences et nouvelles réglementations.

Dès le 1er Janvier 2016, l'interdiction d'utilisation de produits phytosanitaires sera effective pour la plupart des Espaces Publics. La Commune de Ploumagoar doit donc impérativement s'engager dès maintenant sur cette voie.

Pour cela, les Élus et Agents communaux travaillent pour mettre en place de nouvelles façons de faire, pour atteindre l'objectif "Zérophyto". Les contraintes importantes et drastiques pour l'utilisation de produits incitent à trouver rapidement l'alternative à cette utilisation, y compris et surtout dans des lieux publics tels que le Cimetière.

Profitant des réorganisations des Services en début d'année 2015, les Équipes Voirie et Espaces verts ont déjà commencé à faire évoluer leurs pratiques :

> Le premier objectif est d'organiser et harmoniser le travail de ces 2 équipes pour atteindre une cohérence d'entretien sur tout le territoire communal. Ce travail sera long et difficile mais absolument pas impossible. Il sera important car il permettra d'accepter plus facilement les désavantages du "Zérophyto" grâce à une qualité d'entretien global très nettement améliorée. Ce travail sera long et difficile car il va bouleverser beaucoup d'habitudes de travail et concernera un vaste territoire.

> Le passage au "Zérophyto" exige d'avoir à consacrer beaucoup plus de temps pour assurer le désherbage et souvent avec une qualité inférieure aux résultats obtenus avec les produits chimiques. Cette surcharge de travail est souvent mal acceptée par les Agents qui se trouvent sans cesse en situation d'échec. Ils ont souvent l'impression de ne jamais terminer et réussir ce travail, et de plus, celui-ci est souvent critiqué car "incompris", voire jugé inutile et ridicule par les opposants à un désherbage "propre".

Tout ce temps supplémentaire génère des retards sur les autres missions et place à nouveau les Agents en situation d'échec, devant à nouveau faire face aux critiques.

Pour cela, il est important d'organiser, d'adapter de façon différente le travail des équipes. Des tests seront réalisés en 2015 pour trouver les meilleurs compromis :

> Adaptation des rythmes de tontes, adaptation des matériels
> Amélioration et aménagement de certains espaces
> Utilisation de couvre-sols, paillage
> Enherbement naturel
> Fréquence de balayage, adaptation des matériels.

Toutes ces pistes et d'autres encore, nous permettant de gagner du temps, seront testées ou mises en place dès 2015. Il faut dès aujourd'hui s'adapter à la situation existante et trouver les bonnes solutions. Dès aujourd'hui, il faut prendre en compte ces contraintes et problématiques lors des nouveaux aménagements.
Il est important de modifier notre vision de l'entretien de l'Espace Public.Ne pas imaginer par exemple que la présence de mauvaises herbes dans le Cimetière est synonyme d'abandon.

Il est important d'accepter que l'aménagement d'Espaces publics soit totalement différent de ce qu'il a été par le passé. Des allées engazonnées dans un Cimetière, de l'enherbement sur des trottoirs.

Il faut absolument changer nos modes de réflexion. Ne plus penser "comment désherber" mais "comment ne plus avoir besoin de désherber".

Il faut absolument accepter une présence de mauvaises herbes sans la considérer comme intolérable.

Il faudra certes, trouver le juste équilibre et cela ne sera possible qu'avec l'engagement de chacun : Élus, Agents et habitants de Ploumagoar.

D'autres Communes ont déjà fait cet effort et réussi cette transition. Les Élus et Agents ont souvent dû faire face à de vives critiques. Ces communes sont restées fidèles et n'ont jamais perdu de vue leur objectif principal. Elles ont été pionnières et si leurs actions ont été critiquées, elles sont aujourd'hui régulièrement citées en exemple et copiées.

Cet effort est un effort collectif et c'est collectivement que nous réussirons.»

Concours des maisons fleuries

Madame l'Adjointe informe le Conseil Municipal que le jury du concours des maisons fleuries a fait un premier passage le 12 mai dernier et qu'il effectuera un deuxième passage fin août / début septembre. Elle précise que le jury était composé de quatre élus, accompagnés par Rozenn du magasin Michelle Fleurs et d'un agent du service espaces verts de la Commune, Jean-Marie Scolan.

Enquête publique – demande de la SAS Entremont Alliance

Madame l'Adjointe informe le Conseil Municipal qu'une enquête publique, au titre des installations classées, est actuellement en cours (du 04 mai au 06 juin 2015) à la Mairie de Saint-Agathon, sur la demande présentée par la SAS Entremont Alliance, pour l'augmentation des capacités de production de fromage. Elle précise que le Conseil Municipal est appelé à émettre un avis et que ceux de Guingamp et Pabu ont émis un avis favorable. Elle ajoute que le commissaire enquêteur, en charge de cette enquête, sera rencontré vendredi prochain ; cependant, compte-tenu des délais (avis à formuler pour le 19 juin au plus tard) et, du fait, que le Conseil ne se réunira peut-être pas avant cette date, il est proposé à ce dernier de donner mandat à la commission environnement pour émettre un avis sur ce dossier.

Cet avis pourrait être favorable sous réserve de la stricte application de la législation en vigueur.

Monsieur le Maire fait remarquer que si le Conseil Municipal n'émet pas d'avis dans les délais impartis, cet avis pourra être réputé favorable.

Accord du Conseil Municipal.

Œuvre rond-point de Roudédou

Madame l'Adjointe à l'environnement informe le Conseil Municipal qu'un rendez-vous a été pris avec l'un de professeurs du lycée Jules Verne, le 09 juin prochain, pour voir la proposition d'œuvre à réaliser par les élèves qui ont travaillé sur le sujet durant l'année scolaire.

Monsieur le Maire demande si le thème a été retenu et à cela Madame l'Adjointe répond que le thème envisagé est la nature et que plusieurs propositions seront étudiées.

Fitpark et parcours d'accrobranches – inauguration

Madame l'Adjointe à l'environnement informe le Conseil Municipal que l'inauguration du Fitpark et du parcours d'accrobranches aura lieu le 20 juin prochain à 11 heures.

Madame Tanvez tient à faire remarquer qu'il faudrait éviter de réunir les commissions à 09 h 30 le matin.

Madame l'Adjointe à l'environnement répond que cet horaire revêtait un caractère exceptionnel, du fait de la présence de Monsieur Minous.

Corbeilles "éducanin"

Madame l'Adjointe à l'environnement informe le Conseil Municipal que deux corbeilles "éducanin" ont été achetées. Une a été installée à Kergré et l'autre va l'être entre les rues Henri Avril et Antoine Mazier. Le ramassage et remplacement des sacs est prévu toutes les semaines et sera effectué par les employés communaux.

3.3 – Commission voirie – urbanisme du 14 avril 2015

Programme de voirie 2015

Monsieur l'Adjoint à la voirie communique au Conseil Municipal le choix définitif des routes fait par la commission. Il précise que ce choix a été fait après plusieurs visites sur le terrain et après discussion et échanges entre les membres de la commission.

Arrivée de Mme Hoareau à 19 h 20

Il ajoute que le programme de cette année représente environ, en tranche ferme, 15 sections de longueurs variables (de 60ml jusqu'à 600ml), des travaux ponctuels et le parking de l'école de La Croix-Prigent (environ 4700ml). Trois tranches conditionnelles ont été prévues pour environ 1135ml. Ce qui fait un total d'environ 5800ml de voirie qui seront traités cette année et estime que cela représente un beau programme de voirie, plutôt ambitieux.

Monsieur l'Adjoint à la voirie communique ensuite les différentes routes inscrites au programme de cette année par la commission :

● Tranche ferme :

> Impasse Lan Izès
> Kerroniou / Runenhors
> Saint-Hernin vers Kerlosquer (1ère partie)
> Nervert Hir
> Le Craff / Ruzenven
> Croix-Prigent / Le Rest
> Le Rest vers Pors Illias
> Le Rest vers Runanbuan
> Saint-Hernin vers le Runiou
> Route de Marquisous
> Chemin de Pont Guialou
> Impasse Maurice Thorez
> Gouarn Izellan
> Kerspertz
> Parking école de la Croix-Prigent
> rue de l'église
> et quelques travaux ponctuels au lotissement de La Lande, impasse Jean Garlantézec, et giratoire de Roglazou

● Tranches conditionnelles :

> Saint-Hernin vers Kerlosquer (2ème partie)
> Route de la S.B.E.
> Route de la Villeneuve

Monsieur l'Adjoint à la voirie poursuit en précisant que suite à ce choix des routes, la consultation des entreprises a été lancée, afin de rester dans le planning initial, dont l'objectif est d'effectuer les travaux, si possible, en juin et juillet (avant la fermeture estivale des entreprises).

Il ajoute, pour finir, que les plis relatifs à cette consultation, ont été ouverts la semaine passée, par la commission d'appel d'offres, lors de sa réunion du 19 mai 2015 et que ce dossier est à l'ordre du jour, dans un autre point, de la présente réunion (commission d'appel d'offres).

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions quant à ce point.

Madame Corbic répond que la minorité municipale a participé aux travaux de la commission et que ses représentants ont donné leur accord en commission et que la position n'a pas changé.

Urbanisme – révision du P.L.U.

Monsieur l'Adjoint à la voirie et à l'urbanisme informe le Conseil Municipal que concernant ce dossier – consultation de professionnels pour l'étude de révision du Plan Local d'Urbanisme de la Commune – il a été convenu que celui-ci sera à l'ordre du jour de la prochaine commission concernant spécifiquement le P.L.U. .

Programme de voirie 2014

Monsieur l'Adjoint à la voirie informe le Conseil Municipal que la réception de la tranche ferme du programme de voirie 2014 a été réalisée le 17 avril 2015 en présence des membres de la commission et des représentants de l'entreprise COLAS ayant réalisé les travaux.

Il précise que cette réception a été assortie de deux remarques :

- raccord de la voirie au niveau du secteur Les Grosses Pierres
- remise à niveau des tampons à reprendre sur le secteur de Locmaria.

🗁 **Sentiers de randonnées – convention entre Guingamp Communauté et la Commune**

Monsieur l'Adjoint à la voirie informe le Conseil Municipal que le Conseil communautaire de Guingamp Communauté a décidé de reconnaître l'intérêt communautaire du circuit de randonnées proposé par la Commune et d'inscrire cet itinéraire dans le schéma local de développement des sentiers et chemins de randonnées d'intérêt communautaire.

Il ajoute qu'il convient maintenant de passer une convention d'engagement entre Guingamp Communauté et la Commune pour fixer le rôle et les responsabilités de chacun et que la commission a émis un avis favorable sur le projet de convention proposé.

Délibération numéro 2015-057| Convention Guingamp Communauté/Commune (sentiers)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, par délibération en date du 19 mars 2015, le Conseil communautaire de Guingamp Communauté a décidé de reconnaître l'intérêt communautaire de l'itinéraire de randonnée proposé par la Commune et d'inscrire celui-ci dans le schéma local de développement des sentiers et chemins de randonnées d'intérêt communautaire.

Monsieur le Maire précise, qu'à présent, il convient de passer une convention d'engagement entre Guingamp Communauté et la Commune pour fixer le rôle et les responsabilités de chacun, quant à la gestion de cet itinéraire de randonnée.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur ce dossier.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ⊗ **DÉCIDE** la passation d'une convention entre Guingamp Communauté et la Commune pour fixer le rôle et les responsabilités de chacun, quant à la gestion de l'itinéraire de randonnée situé sur le territoire de Ploumagoar ;
- ⊗ **AUTORISE** le Maire ou son représentant à mettre au point la convention à venir, à la signer, ainsi que tous les documents s'y rapportant et plus généralement de faire le nécessaire.

🗁 **Dossier Le Bescont – cession de la parcelle communale cadastrée section ZD, numéro 65**

Monsieur l'Adjoint à la voirie informe le Conseil Municipal que la commission a pris connaissance de la demande d'acquisition de la parcelle communale cadastrée section ZD, numéro 65, rue des Châtaigniers, formulée par Monsieur et Madame Le Bescont Félix.

Il précise qu'il s'agit d'un délaissé de voirie que les demandeurs entretiennent depuis plusieurs années ; aussi, la commission propose de céder ce terrain au prix de 365,00 €uros (estimation de France Domaine), étant entendu que tous les frais seront à la charge des acquéreurs.

Délibération numéro 2015-058| Cession de la parcelle communale section ZD, numéro 65

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune est propriétaire d'une parcelle cadastrée section ZD, numéro 65, d'une superficie totale de 73 ca, rue de Châtaigniers et, que cette parcelle, est un délaissé de voirie.

Monsieur et Madame LE BESCONT Félix ont proposé de faire l'acquisition de cette parcelle communale qui se situe entre leur propriété et la voie publique.

La commission de voirie, lors de sa dernière réunion, a pris connaissance de cette demande et a proposé la cession de cette parcelle, aux demandeurs, aux conditions suivantes :

- prix de cession : 365,00 €uros (selon l'estimation de France Domaine)
- acte qui constatera le transfert de propriété passé en l'étude d'un notaire choisi par les acquéreurs
- tous les frais relatifs à cette affaire à la charge des acquéreurs.

Les bases de cette transaction ont été communiquées aux intéressés qui ont donné, par écrit, leur accord.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur ce dossier.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

⊗ **DÉCIDE** de vendre la parcelle communale cadastrée section ZD, numéro 65, d'une superficie totale de 73 ca, sise rue des Châtaigniers, à Monsieur et Madame LE BESCONT Félix ;

⊗ **FIXE** le prix de cession à 365,00 €uros, selon l'estimation, en date du 10 avril 2015, établie par France Domaine ;

⊗ **DIT** que l'acte qui constatera le transfert de propriété sera passé en l'étude du notaire choisi par les acquéreurs ;

⊗ **DIT** que tous les frais relatifs à cette affaire seront supportés par les acquéreurs ;

⊗ **AUTORISE** le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires, à signer tous documents relatifs à cette affaire, ainsi que l'acte notarié à venir, qui constatera le transfert de propriété, et plus généralement de faire le nécessaire.

3.4 – Commission d'appel d'offres des 12 et 19 mai 2015

Extension de l'école de La Croix-Prigent

Monsieur l'Adjoint au patrimoine informe le Conseil Municipal que, la commission d'appel d'offres, lors de sa réunion du 12 mai 2015, a procédé à l'ouverture des plis concernant la consultation de maîtrise d'œuvre pour l'extension de l'école de La Croix-Prigent.

Il précise que vingt dossiers ont été reçus et que les critères de sélection étaient les suivants : 60 % pour le prix et 40 % pour les moyens techniques et humains et qu'une présélection a été réalisée.

Il ajoute, que lors de la deuxième réunion, le 19 mai 2015, la commission a décidé de sélectionner trois candidatures pour une audition, à savoir :

> Garçonnet de Langueux
> Colas-Durand Architectes de Lamballe
> Atelier des 3 Estuaires de Langoat.

Monsieur l'Adjoint termine en indiquant que la commission effectuera, le 02 juin prochain, un déplacement pour visiter des réalisations des trois candidats sélectionnés et, que le 08 juin, elle auditionnera les candidats, pour faire une proposition de choix.

Programme de voirie 2015

Monsieur l'Adjoint à la voirie communique au Conseil Municipal les résultats de la consultation des entreprises relative au programme de voirie 2015.

Il indique que deux entreprises ont répondu (Colas et Eurovia) et que l'estimation réalisée par les services s'élève à 230 137,65 €uros HT (tranche ferme et tranches conditionnelles avec variante). La proposition de l'entreprise Colas, pour l'ensemble des travaux, est de 184 890,50 €uros HT et celle de l'entreprise Eurovia est de 160 566,60 €uros HT.

Après analyse des offres, la commission a décidé de retenir la variante "béton bitumineux à chaud" et il a donc été pris contact avec les deux entreprises pour qu'elles fournissent les éléments chiffrés relatifs à cette variante. L'entreprise Eurovia a fourni les éléments demandés, ce que n'a pas fait l'entreprise Colas.

Il termine en précisant que, après mise au point du marché, c'est l'entreprise Eurovia qui est la mieux disante, son offre s'élevant à 160 913,25 €uros HT, soit 193 095,90 €uros TTC et que l'enveloppe financière allouée au programme de voirie de cette année est de 220 000,00 €uros, soit un différentiel d'un peu moins de 27 000,00 €uros.

Monsieur le Maire estime qu'il faudra consommer dans son intégralité l'enveloppe prévue et donc envisager quelques travaux supplémentaires.

Monsieur l'Adjoint à la voirie répond par l'affirmative.

Monsieur Morice intervient car, pour lui, se pose la question de l'ouverture de certains plis avant la début de la commission.

Monsieur Le Guenic (responsable technique) répond que le pli ouvert était un pli dématérialisé déposé sur la plate-forme Mégalis et que l'entreprise concernée a reçu l'information dès l'ouverture de son pli.

Monsieur le Maire ajoute que les plis ne sont pas ouverts trois jours avant, mais juste avant le début de la réunion de la commission (environ 45 minutes à 1 heure).

Monsieur Richard tient à faire remarquer que, depuis qu'il est élu, c'est la première fois qu'il voit un programme de voirie aussi bon.

Monsieur l'Adjoint à la voirie tient également à faire remarquer que, pour circuler sur les communes du secteur, la voirie de Ploumagoar est plutôt en bon état.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de passer au vote.

Délibération numéro 2015-059| Programme de voirie 2015 ▪ passation du marché de travaux

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée délibérante que, suite à la consultation des entreprises pour les travaux du programme de voirie 2015, la commission d'appel d'offres s'est réunie le 19 mai 2015 pour l'ouverture des plis, l'examen et l'analyse des offres reçues.

Il rappelle que le dossier de consultation des entreprises prévoyait une variante dans le marché qui consistait à réaliser l'ensemble du programme en "béton bitumineux à chaud" et que la commission d'appel d'offres a décidé de retenir cette variante.

Après examen et analyse des offres il a été constaté que l'entreprise EUROVIA Bretagne a fait la meilleure offre, celle-ci s'élevant à :

> tranche ferme (avec variante) :	134 601,75 €uros HT,	soit	161 522,10 €uros TTC
> tranche conditionnelle 1 (avec variante) :	8 955,00 €uros HT,	soit	10 746,00 €uros TTC
> tranche conditionnelle 2 (avec variante) :	11 394,50 €uros HT,	soit	13 673,40 €uros TTC
> tranche conditionnelle 3 (avec variante) :	5 962,00 €uros HT,	soit	7 154,40 €uros TTC
Montant de l'offre :	160 913,25 €uros HT,	soit	193 095,90 €uros TTC.

La commission d'appel d'offres propose donc de retenir l'offre présentée par l'entreprise EUROVIA Bretagne pour les travaux de la tranche ferme (avec variante) et ceux des trois tranches conditionnelles (avec variante), après mise au point du marché.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer en ce sens et de l'autoriser à signer le marché, ainsi que toutes les pièces relatives à celui-ci.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, vu les résultats de l'ouverture des plis et vu les pièces du dossier :

⊗ **ACCEPTE** le prix proposé par l'entreprise EUROVIA Bretagne pour les travaux de la tranche ferme et ceux des trois tranches conditionnelles, du programme de voirie 2015, à savoir :

- Tranche ferme (avec variante) : 134 601,75 €uros
- Tranche conditionnelle 1 (avec variante) : 8 955,00 €uros
- Tranche conditionnelle 2 (avec variante) : 11 394,50 €uros
- Tranche conditionnelle 3 (avec variante) : 5 962,00 €uros

Montant HT :	160 913,25 €uros
TVA (20 %) :	32 182,65 €uros
Montant TTC :	193 095,90 €uros

⊗ **DÉCIDE** de passer le marché correspondant ;

⊗ **AUTORISE** le Maire à signer le marché, ainsi que toutes les pièces relatives à celui-ci.

4 – INTERCOMMUNALITÉ

❍ – Guingamp Communauté ▪ enquêtes publiques stations d'épuration de Grâces et Plouisy

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que deux enquêtes publiques se sont déroulées du 17 mars au 20 avril 2015, l'une concernant la station d'épuration de Grâces et l'autre concernant la station d'épuration de Pont-Ezer sur Plouisy ; stations toutes deux exploitées par Guingamp Communauté.

Monsieur le Maire précise que, les arrêtés prescrivant les enquêtes publiques, étaient joints avec l'ordre du jour du Conseil Municipal et ajoute que, conformément à ceux-ci, le Conseil Municipal est appelé à émettre un avis sur ces deux dossiers.

Madame Corbic intervient pour dire qu'elle regrette qu'il n'ait pas été possible de voir les dossiers au préalable.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable sur ces deux dossiers.

Délibération numéro 2015-060| Station d'épuration de Grâces ▪ enquête publique

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, par arrêté du 24 février 2015, le Président de Guingamp Communauté a prescrit une enquête publique du 17 mars au 20 avril 2015 relative à la demande d'autorisation d'exploiter au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) concernant la révision de la capacité nominale de la station d'épuration de Grâces, située ZI de Grâces, pour la mettre en adéquation avec la capacité réelle de l'unité épuratoire tout en répondant aux objectifs de développement industriel de l'agglomération et aux objectifs de protection du milieu récepteur fixés par la Directive Cadre sur l'Eau.

Il précise que, conformément à l'article 6 de cet arrêté, le Conseil Municipal est appelé à émettre un avis sur ce dossier.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur ce dossier.

Le Conseil Municipal,

Vu l'arrêté du 24 février 2015 précité,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, n'ayant aucune observation, émet un avis favorable sur cette demande d'autorisation présentée par Guingamp Communauté.

Délibération numéro 2015-061| Station d'épuration de Pont-Ezer à Plouisy ▪ enquête publique

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, par arrêté du 24 février 2015, le Président de Guingamp Communauté a prescrit une enquête publique du 17 mars au 20 avril 2015 relative à la demande d'autorisation d'exploiter au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) concernant les adaptations nécessaires à la station d'épuration de Pont-Ezer – 22200 Plouisy, pour respecter les normes sur le phosphore, ainsi que l'adaptation, le renforcement et l'extension de l'existant pour assurer le fonctionnement et l'exploitation des nouvelles installations (électricité HT/BT et TBT, supervision, voirie, réseaux divers, éclairage extérieur, ...) ; cette installation destinée prioritairement à traiter des effluents domestiques est susceptible de recevoir les effluents industriels normalement traités à la station de Grâces.

Il précise que, conformément à l'article 6 de cet arrêté, le Conseil Municipal est appelé à émettre un avis sur ce dossier.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur ce dossier.

Le Conseil Municipal,

Vu l'arrêté du 24 février 2015 précité,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, n'ayant aucune observation, émet un avis favorable sur cette demande d'autorisation présentée par Guingamp Communauté.

5 – AFFAIRES SCOLAIRES

❍ – Indemnité représentative de logement aux instituteurs (année 2014) Avis du Conseil Municipal

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal le courrier, du 15 avril 2015, de Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor par lequel il informe la collectivité, qu'après avoir consulté le Conseil Départemental de l'Éducation Nationale, le barème de l'indemnité représentative de logement due aux instituteurs ne bénéficiant pas d'un logement de fonction est maintenu pour l'année 2014.

Monsieur le Maire précise que l'avis du Conseil Municipal est sollicité par Monsieur le Préfet.

Délibération numéro 2015-062| Indemnité représentative de logement aux instituteurs (année 2014)
Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal le courrier, en date du 15 avril 2015, de Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor qui, après avoir consulté le Conseil Départemental de l'Éducation Nationale, propose que le barème de l'indemnité due aux instituteurs ne bénéficiant pas d'un logement de fonction reste inchangé pour l'année 2014, à savoir :

> 2 203 € le montant de l'IRL revenant aux instituteurs célibataires ;

> 2 753 € le montant de l'IRL des instituteurs mariés ou célibataires avec enfant(s) à charge.

La dotation spéciale instituteurs (DSI) allouée par l'État s'élève en 2014 à 2 808 €. Celle-ci assure donc la couverture intégrale de l'indemnité représentative de logement, les communes n'ayant de ce fait aucun complément à verser.

Au regard de ces informations, le Préfet sollicite l'avis du Conseil Municipal sur cette proposition.

Après avoir pris connaissance de ces informations et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, émet un avis favorable sur la proposition formulée par Monsieur le Préfet des Côtes-d'Armor.

6 – FINANCES

❍ – Séisme au Népal ▪ aide aux victimes

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Népal vient de subir un séisme particulièrement puissant et que, pour venir en aide aux victimes de cette catastrophe, il propose l'octroi d'une aide financière exceptionnelle de 1 000 €uros, répartie pour moitié entre l'association Pompiers International Côtes d'Armor (PICA) et l'association Bretagne Association pour le Développement et l'Éducation Locale au Népal (Badel Népal).

Avant de passer au vote, Monsieur Prigent présente succinctement l'association Badel Népal, qui depuis 2010, soutient le développement et l'éducation au village de Badel et affectera des dons aux familles des villages alentours.

Délibération numéro 2015-063| Séisme au Népal ▪ aide aux victimes

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal le courrier de l'association Pompiers International Côtes d'Armor (PICA) et celui de l'association Bretagne Association pour le Développement et l'Éducation Locale au Népal (Badel Népal), qui sollicitent, toutes deux, de la Commune une subvention exceptionnelle pour venir en aide aux victimes du séisme qui vient de frapper le Népal.

Monsieur le Maire propose d'allouer une aide exceptionnelle de 1 000,00 €uros pour venir en aide aux victimes de cette catastrophe, répartie pour moitié entre l'association Pompiers International Côtes d'Armor (PICA) et l'association Bretagne Association pour le Développement et l'Éducation Locale au Népal (Badel Népal).

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

⊗ **DÉCIDE** d'allouer une aide exceptionnelle à l'association Pompiers International Côtes d'Armor (PICA) et l'association Bretagne Association pour le Développement et l'Éducation Locale au Népal (Badel Népal), dans le cadre de leurs actions respectives pour venir en aide aux victimes du séisme qui vient de frapper le Népal, comme suit :

FONCTION 0 : Services Généraux des Administrations publiques locales

01 – Opérations non ventilables

Association Pompiers International Côtes d'Armor (PICA)	500,00 €
Bretagne Association pour le Développement et l'Éducation Locale au Népal (Badel Népal)	500,00 €

⊗ **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget du présent exercice.

7 – INFORMATIONS DIVERSES

7.1 – Permanences des élus durant la période estivale

› Semaine 27 (du 29/06 au 05/07) : Madame Françoise ANDRÉ
› Semaine 28 (du 06/07 au 12/07) : Madame Laurence COCGUEN
› Semaine 29 (du 13/07 au 19/07) : Madame Anne LE COTTON
› Semaine 30 (du 20/07 au 26/07) : Monsieur Yannick ECHEVEST
› Semaine 31 (du 27/07 au 02/08) : Monsieur Damien L'HOSTIS-LE POTIER
› Semaine 32 (du 03/08 au 09/08) : Monsieur Bernard HAMON, Maire
› Semaine 33 (du 10/08 au 16/08) : Monsieur Emmanuel LE SAINT
› Semaine 34 (du 17/08 au 23/08) : Madame Guilda GUILLAUMIN
› Semaine 35 (du 24/08 au 30/08) : Madame Nathalie LE MAIRE.

7.2 – Calendrier prévisionnel

- Le 27 mai 2015 → Cérémonie journée nationale de la Résistance à 11 h 30 au monument aux Morts
- Le 31 mai 2015 → Fête des Mères & réception des bébés de l'année 2014 (à 11 h 30 salle Hent Per)
- Le 18 juin 2015 → cérémonie commémorative de l'appel du 18 juin du Général de Gaulle
- Le 10 juillet 2015 → cérémonie du souvenir à Malaunay
- Le 14 juillet 2015 → fête nationale
- Les 06 et 13 décembre 2015 → Élections Régionales

Avant de conclure Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur l'Adjoint au patrimoine, qui de service le week-end passé, tient à remercier le comité des fêtes pour l'animation du bourg pendant trois jours. Il y a bien eu quelques petits problèmes, mais dans l'ensemble tout s'est bien passé, c'était une belle fête.

Madame Corbic, membre du comité des fêtes, tient à rejoindre Monsieur l'Adjoint dans ses propos et même s'il y a eu quelques problèmes, des solutions ont été trouvées. Elle tient à remercier la municipalité, les commerçants et artisans de la Commune qui ont permis d'offrir un feu d'artifice de grande qualité aux Ploumagoariens et d'assurer trois jours de fête et d'animation dans le bourg.

L'ordre du jour étant épuisé,
le séance est levée à 19 h 45.